

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'ouvre sous l'animation de M^{me} Priscilla April qui souhaite la bienvenue aux participantes et participants du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (« RRMD » ou « Régime »).

Puis, elle présente l'ordre du jour : ouverture de l'assemblée, santé financière, valeur et expérience, gouvernance, questions, commentaires et suggestions ainsi que levée de l'assemblée.

Ensuite, M^{me} April présente les intervenants qui l'accompagnent, soit M. Denis Latulippe, président du Comité de retraite du Mouvement Desjardins (« CRMD ou « Comité »), et M. Frédéric Godbout, vice-président, RRMD. Ceux-ci soulignent leur fierté à l'égard de la solidité financière du Régime, de la rigueur avec laquelle il est géré et de son rôle central dans la tranquillité d'esprit et la sécurité financière des personnes participantes. Un message de M. Denis Dubois, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, réaffirme l'engagement de l'employeur envers le maintien d'un régime de retraite à prestations déterminées solide et pérenne.

2. SANTÉ FINANCIÈRE

M^{me} April invite les intervenants pour ce segment à se joindre à elle, soit M. Frédéric Godbout, vice-président RRMD, M. François Hudon, directeur principal, Gestion des risques et Marchés publics, RRMD, ainsi que M. Alain Leprohon, premier vice-président, Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins. Elle cède ensuite la parole à M. Hudon afin qu'il présente l'état de la situation financière du Régime.

M. Hudon mentionne que les indicateurs clés de la santé financière du Régime demeurent largement au-dessus des cibles. Le ratio de capitalisation atteint 119 %, représentant une marge de manœuvre d'environ 3 G\$, tandis que le ratio de solvabilité s'établit à 107 %, une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. Cette situation assure une protection significative face aux chocs financiers et contribue à la sécurité des prestations. M. Godbout souligne pour sa part la résilience du Régime, qui est attribuable à la rigueur de la gestion des risques, aux bons rendements et aux efforts financiers consentis tant par l'employeur que par les personnes participantes, tout en rappelant la nécessité de demeurer vigilant.

M. Leprohon mentionne que la solidité du Régime repose sur une gestion rigoureuse, une expertise reconnue et une forte capacité d'adaptation des équipes. Il précise que le niveau actuel de financement permet d'assurer la pérennité du Régime et l'équité entre les personnes participantes. Il rappelle qu'à la suite des crises passées, des mesures importantes avaient été mises en place, incluant des hausses de cotisations et des injections majeures de l'employeur. Dans le contexte actuel de redressement financier, les cotisations des employés qui ont été réduites de 2,5 % depuis 2023 demeureront stables en 2026 et la récupération partielle des injections antérieures de l'employeur se poursuivra.

M^{me} April invite ensuite M. Hudon à présenter les principaux risques surveillés. Il explique que les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, à la volatilité des marchés, à la longévité et à la liquidité font l'objet d'une attention constante, de même que certains risques émergents, dont les risques climatiques. Il précise que le Régime s'appuie sur une allocation d'actifs diversifiée et sur des simulations de crise régulières afin de renforcer sa résilience et sa capacité à absorber les chocs.

M. Godbout présente ensuite la stratégie d'investissement, axée sur un équilibre entre rendement et risque à court et à très long terme. L'actif du Régime est structuré autour d'un portefeuille d'appariement, principalement composé de titres obligataires, visant à protéger le passif, et d'un portefeuille de performance destiné à générer des rendements à long terme. Il souligne que cette approche a permis d'obtenir un rendement annualisé de 6,3 % sur dix ans, supérieur à l'hypothèse de rendement. En 2025, le portefeuille de performance a généré un rendement de 10,6 %, contribuant à un rendement global du Régime de 5,5 %, supérieur à son indice de référence.

Concernant les résultats par catégories d'actifs, M. Godbout indique que les actions publiques ont été le principal moteur de rendement en 2025, soutenues notamment par les grandes entreprises technologiques américaines, et la bonne performance des marchés hors États-Unis. Les marchés privés ont également contribué positivement au rendement, particulièrement les actions privées, alors que le secteur immobilier montre des signes d'amélioration après deux années plus difficiles.

M. Godbout présente également certaines réalisations marquantes de 2025, dont un exercice d'étalonnage auprès de pairs et le renforcement du réseau de partenariat. Il annonce l'arrivée de M. Frédérick Castonguay à titre de chef des placements à compter du 6 avril. Il précise enfin que, pour 2026, le Régime poursuivra la mise en œuvre de son plan d'affaires et amorcera l'élaboration du plan stratégique 2027-2030.

M. Leprohon conclut en exprimant sa confiance envers les équipes et l'alignement des instances sur les priorités établies. M^{me} April remercie les intervenants et les participantes et participants et leur mentionne qu'ils se joindront un peu plus tard à la période de questions.

3. VALEUR ET EXPÉRIENCE

M^{me} April rappelle l'engagement de l'employeur à offrir un régime de retraite à prestations déterminées et mentionne que la solidité financière du Régime a été confirmée en début de rencontre. Elle précise ensuite que les prochains échanges porteront sur les caractéristiques distinctives du Régime et sur sa valeur pour les participantes et participants, en présence de M^{me} Sylvie Lanoix, vice-présidente, Services spécialisés RH et de M^{me} Julie Côte, directrice principale, Opérations, Communications et Gouvernance, RRMD.

M^{me} Lanoix indique que le régime de retraite à prestations déterminées constitue un élément clé de la rémunération globale et s'inscrit dans l'orientation de Desjardins en matière de bien-être financier. Elle mentionne qu'une consultation auprès des employés montre que le Régime répond aux attentes, 81 % des répondants le considérant comme un avantage distinctif. Elle précise qu'il offre un revenu de retraite stable et prévisible, à vie, moins exposé aux fluctuations des marchés, et qu'il s'agit d'un type de régime de plus en plus rare au Canada. Elle rappelle également que pour chaque dollar cotisé par un employé, Desjardins contribue à la hauteur de 1,85 \$, et que le Régime prévoit une indexation partielle des rentes.

Un jeu-questionnaire interactif permet d'illustrer le fait qu'un seul employeur sur six dans le secteur offre encore un régime à prestations déterminées. De plus, M^{me} Lanoix précise que le régime demeure avantageux même en cas de départ de l'organisation.

M^{me} Côte démontre dans une mise en situation qu'une carrière complète chez Desjardins peut mener à une rente totale importante versée sur l'ensemble de la retraite. Elle précise que des exemples comme celui-ci sont régulièrement présentés aux employés lors de séances d'information, auxquelles plus de 4 500 personnes ont participé en 2025.

M^{me} Lanoix présente enfin les autres outils d'épargne collective offerts en complément au Régime qui favorisent de saines habitudes d'épargne tout en offrant une grande flexibilité.

M^{me} Côte conclut en présentant les améliorations prévues en 2026, incluant la refonte du relevé annuel des personnes retraitées et la modernisation du site Internet du Régime, dans une optique d'amélioration continue de l'expérience, laquelle affiche un taux de satisfaction de 97 %. M^{me} April remercie les intervenantes et les participantes et participants.

4. GOUVERNANCE

M^{me} April rappelle que la situation financière du Régime est excellente et indique que cette solidité crée une valeur tangible pour les participantes et participants. Elle souligne ensuite l'importance de la gouvernance et invite M. Denis Latulippe, président du Comité de retraite, à présenter le rôle du Comité.

M. Latulippe précise que le Comité agit à titre de fiduciaire, indépendamment du promoteur du Régime, avec pour mandat de protéger les intérêts des participantes et participants, de surveiller la gestion, d'encadrer les risques et de veiller à l'investissement adéquat de l'actif. Il mentionne qu'en 2025, le Comité a notamment demandé l'analyse de scénarios économiques et de crise, incluant l'impact potentiel des tarifs douaniers. Ensuite, il rappelle aux participants que le Comité tient un registre où sont indiqués les intérêts et les droits de ses membres, lequel est accessible pour consultation aux bureaux de la vice-présidence RRMD, à Lévis. Il confirme que pour 2025, les obligations de transparence sont respectées et que les situations de conflits d'intérêts déclarées ont été traitées conformément aux règles.

M^{me} April présente ensuite la composition du Comité, formé en 2025 de onze membres, soit sept membres désignés par le conseil d'administration de la Fédération et quatre membres élus par les participantes, participants et bénéficiaires. M. Latulippe souligne la diversité des profils, l'expertise des membres et leur engagement continu, incluant le maintien des compétences.

M. Latulippe remercie les membres dont le mandat s'est terminé au cours de l'année, soit M. Luc Bachand et M^{me} Claudia Champagne, ainsi que les équipes et partenaires clés contribuant au succès du Régime. M^{me} April remercie M. Latulippe et indique que la rencontre se poursuit avec la période de questions et commentaires.

5. QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

M^{me} April précise que la période de questions portera sur les responsabilités du CRMD, soit la gestion des placements du Régime et sa bonne administration. Elle invite les participantes et participants à adresser toute question liée aux bénéfices offerts au Service des ressources humaines ou au Service aux participants du RRMD. Les questions les plus récurrentes seront retenues. Elle encourage enfin les participantes et participants à remplir le sondage de participation à la fin de l'assemblée.

Q1. : Le portefeuille du Régime a-t-il une exposition au crédit privé et, si oui, en a-t-il souffert suite aux problèmes subis par certains acteurs de ce segment ces derniers mois?

R1. : Oui, le portefeuille du Régime est exposé au crédit privé, sans impact suite aux événements récents du marché. Cette classe d'actifs contribue à la diversification et au rendement, et les investissements sont réalisés auprès de gestionnaires reconnus, rigoureusement sélectionnés.

La dette privée vise à améliorer la performance ajustée au risque du portefeuille, notamment grâce à des financements privés générant principalement un rendement courant et une prime par rapport aux marchés publics. Le portefeuille est réparti entre le financement d'entreprises, d'actifs réels et le financement spécialisé, principalement à taux variable, ce qui limite la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Q2. : Au 31 décembre 2025, quel est le solde du remboursement des 1,3 G\$ avancés par le Mouvement Desjardins? Si les ratios financiers se maintiennent, quand ce remboursement sera-t-il complété?
R2. : Les employeurs ont consenti des avances entre 2012 et 2015 afin de redresser la situation financière du Régime. Au 31 décembre 2025, le solde s'élevait à 1,3 G\$. Conformément aux dispositions adoptées en 2012 et puisque le ratio de solvabilité dépasse maintenant 100 %, la récupération de la clause banquier a débuté en 2025 par une réduction des cotisations de l'employeur de 144 M\$. Un remboursement similaire est prévu en 2026, sous réserve de la réévaluation annuelle, et le remboursement complet est actuellement projeté d'ici 2031.

Q3. : Comment le Régime peut-il rehausser l'accompagnement des participants pour faire face à l'inflation après la retraite, dans le contexte où les règles actuelles limitent qu'à 1 % l'indexation, durant au plus 10 ans?

R3. : La rente accumulée avant 2013 est indexée selon l'inflation, jusqu'à un maximum de 3 % par année, ce qui offre une protection adéquate. La rente accumulée à partir de 2013 bénéficie d'une indexation partielle de 1 % par année dès 65 ans, pour une durée maximale de 10 ans, mesure adoptée afin d'assurer la viabilité à long terme du Régime. Aucune modification n'est prévue à court terme.

Le Régime demeure avantageux, faisant partie du nombre restreint d'employeurs offrant un régime à prestations déterminées comprenant une indexation à la retraite.

Q4. : Merci déjà pour cette rencontre. Ma question principale est : comment consulter mon relevé annuel du Régime en détail?

R4. : Pour le détail de votre rente, veuillez consulter votre relevé annuel. Celui des personnes retraitées sera disponible prochainement, tandis que celui des participants actifs et différés le sera en mai. Vous pouvez également accéder à votre dossier sécurisé en tout temps ou communiquer avec le Service aux participants pour toute question.

Q5. : Bien heureux de constater que le Régime affiche une bonne santé financière. Vous indiquez dans le rapport financier un rendement de 5,5 %, supérieur à l'indice de référence, avec une valeur ajoutée de 0,3 %. Or, plusieurs régimes de retraite affichent des rendements supérieurs (ex. : CPDQ, AIMCo, Ontario Teachers), mais tous indiquent que les rendements sont en deçà de leurs indices. Ma question : est-ce la cible de référence du RRMD qui n'est pas suffisamment ambitieuse?

R5. : La cible de référence est rigoureusement validée par des équipes indépendantes et par étalonnage avec des régimes comparables. La santé financière du Régime est avant tout évaluée selon le ratio de capitalisation, auquel le rendement de l'actif contribue.

Chaque régime se distingue par ses objectifs, son passif et ses besoins de liquidité, des facteurs qui influencent directement la composition globale de son portefeuille, notamment la proportion entre les placements en actions et en obligations. Bien que la comparaison demeure imparfaite, il convient de se référer principalement au rendement du portefeuille de performance pour comparer le rendement du Régime à celui des autres grandes caisses de retraite. Par ailleurs, en 2025, ce portefeuille a enregistré un rendement de 10,6 %, un résultat comparable à celui des régimes de grande taille.

Q6. : Anticipez-vous que le ratio de participants actifs/retraités posera un problème dans les années à venir avec le vieillissement de la population?

R6. : L'augmentation du degré de maturité du Régime est anticipée et pleinement intégrée à la stratégie de gestion. Le ratio d'environ deux participants actifs par retraité diminuera graduellement, le nombre de retraités pouvant atteindre près de 37 000 d'ici dix ans. L'allocation d'actifs est ajustée afin d'assurer les liquidités nécessaires. Bien qu'un flux de trésorerie net négatif ait été observé pour la première fois en 2025, les prestations ont été entièrement couvertes par les cotisations et des revenus de placement supérieurs à 450 M\$, sans incidence sur le paiement des rentes et sans enjeu anticipé pour les années à venir.

C7. : Bravo pour cette excellente performance, réalisée en collaboration avec l'ensemble des partenaires du Régime. Nous sommes véritablement en de bonnes mains.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 12 h 51, M^{me} April remercie les participantes et les participants pour leur collaboration et leur présence à l'assemblée. Elle leur rappelle qu'ils peuvent, en tout temps, faire part de leurs commentaires ou formuler des questions au CRMD et au Service aux participants.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, elle déclare la fin de l'assemblée.